

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230630CM057 -

L'an deux mille vingt trois, le trente juin, à 18h00, le conseil municipal, convoqué le 23 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Monsieur FRADIN a donné pouvoir à Madame JALLET
Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT
Monsieur LUCIUS a donné pouvoir à Monsieur LAVIALLE
Madame LEMAY a donné pouvoir à Monsieur BAZOUNGOULA
Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LALANDE
Monsieur RENELIER a donné pouvoir à Monsieur OUARAB

Absents :

Madame ACQUART, Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

Monsieur MERCIER ne prend pas part au vote

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 10/07/2023
Nombre de conseillers votants : 30 Publication le 13/07/2023

20230630CM057 - Convention de partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public "Pro Santé Centre Val de Loire"

La commune de Saint-Jean de Braye est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de santé publique.

Soucieuse de l'état de la démographique médicale sur le territoire, la ville de Saint-Jean de Braye participe à l'accueil de nouveaux médecins en partenariat avec les partenaires institutionnels et s'engage dans la démarche lancée par la Région Centre – Val de Loire qui favorise notamment le déploiement de centres de santé avec des médecins salariés.

Ces centres de santé régionaux sont portés par un Groupement d'Intérêt Public (GIP) Pro santé Val de Loire créé pour répondre à la baisse du nombre de médecins, stabiliser et accroître l'offre médicale et contribuer à l'accès aux soins pour tous les habitants de la région.

Ainsi, le GIP Pro Santé aura pour mission principale de porter la création et l'animation des centres de santé, lesquels permettront de recruter des professionnels de santé, médecins généralistes en particulier conformément aux dispositions des articles L.6323-1 et suivants du code de la santé publique.

L'implantation d'un centre de santé à Saint-Jean de Braye étant une vraie opportunité, le conseil municipal a acté l'adhésion au GIP Pro Santé par délibération n°20220225CM022 du 25 février 2022.

Il convient aujourd'hui d'une part, de préciser le droit d'entrée fixé à 10 euros et d'autre part, de conclure une convention de partenariat avec le GIP Pro santé incluant notamment la mise à disposition gracieuse d'un bâtiment déjà partiellement opérationnel (anciennement locaux de la clinique des Longues Allées), situé au 48 rue de Mondésir. Des travaux complémentaires dans ce bâtiment seront à prévoir afin de créer des cabinets de consultation supplémentaires.

Ceci étant exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Considérant que le Groupement d'Intérêt Public « Pro Santé Centre Val de Loire » participe à l'accueil de nouveaux médecins par la création de centres de santé,

Considérant la volonté de la municipalité d'agir sur la démographie médicale,

Considérant les modalités d'adhésion au GIP Pro Santé Centre Val de Loire et la convention constitutive adoptée en assemblée générale du 13 juin 2022,

Considérant l'intérêt que présente l'adhésion à ce GIP pour la commune,

Considérant qu'il convient de désigner des représentants de la ville siégeant dans le groupement ,

Considérant que l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales stipule qu'il est procédé à une désignation par un vote à bulletin secret. Toutefois, ce même article donne la possibilité au conseil municipal de procéder au vote à main levée.

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de confirmer l'adhésion au GIP Pro Santé Val de Loire, domicilié au Conseil Régional Centre-Val de Loire, 9 rue Saint Pierre Lentin à Orléans, d'intégrer le collège des collectivités et de verser la cotation de 10 €,

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement d'intérêt public « pro santé centre val de Loire »,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat en faveur du Centre régional de santé des Longues Allées,

- d'approuver la convention de mise à disposition de locaux pour le Centre régional de santé des Longues Allées,

- de désigner un représentant, Monsieur Romain MERCIER, et un suppléant, Monsieur Olivier de LA FOURNIÈRE,

- d'autoriser Madame le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme
Fait à Saint-Jean de Braye, le 4 juillet 2023
Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,
L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



M. Chabbert

Colette MARTIN-CHABBERT

